



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOU COURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEN A M. MARICOT

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARICOT

N°DEL_0085_2026 Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle au conseil d'administration de Atmo Normandie

ATMO Normandie a pour ambition de participer aux politiques publiques en matière de qualité de l'air et plus généralement aux problématiques intégrées de l'air (y compris l'air à l'intérieur des locaux), du climat et de l'énergie. Son objet est :

- Assurer la gestion et le bon fonctionnement d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air en Normandie ;
- Participer à l'élaboration, à l'amélioration et à l'application des procédures d'information et d'alerte sur délégation du Préfet ;
- Accompagner les autorités compétentes lors de la gestion de crise ou de post-crise ayant une incidence sur l'air ;
- Servir de support à la mise en place de toute action destinée à étudier, mesurer ou réduire les pollutions et nuisances atmosphériques et leurs effets sur la santé, l'environnement et le climat et participer à leurs suivis et évaluations ;
- Participer à l'évaluation et au suivi des actions prévues dans les plans et programmes réglementaires et volontaires ;
- Favoriser l'utilisation des informations fournies de façon à ce que les parties prenantes puissent agir, notamment pour réduire l'exposition à la pollution et son impact sur la santé,

- l'environnement et les matériaux ;
- Informer et sensibiliser tous les publics sur les problèmes de qualité de l'air et du climat ;

Le partenariat avec ATMO Normandie apparaît pertinent au vu de l'engagement de la CCPAVR dans une démarche Plan Climat Air Énergie et qu'une station de mesure de qualité de l'air est présente sur l'intercommunalité à Quillebeuf-Sur-Seine.

Il est donc proposé de désigner un représentant afin de siéger à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire d'ATMO Normandie.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
VU l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°40-2026 du 14 avril 2026 portant sur l'élection de la Présidente,
VU la délibération N°132-2024 du 16 décembre 2024 portant sur le renouvellement de la convention avec ATMO Normandie pour la période 2025-2027,

CONSIDÉRANT que ATMO Normandie constitue un outil structurant pour la coordination des politiques publiques en matière de qualité de l'air à l'échelle régionale ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de communes de participer aux instances de gouvernance de ce syndicat ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant titulaire ;

CONSIDÉRANT que ces désignations relèvent du Conseil communautaire ;

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant titulaire de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle au sein de ATMO Normandie :



M. Philippe ROBILLOT

- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES